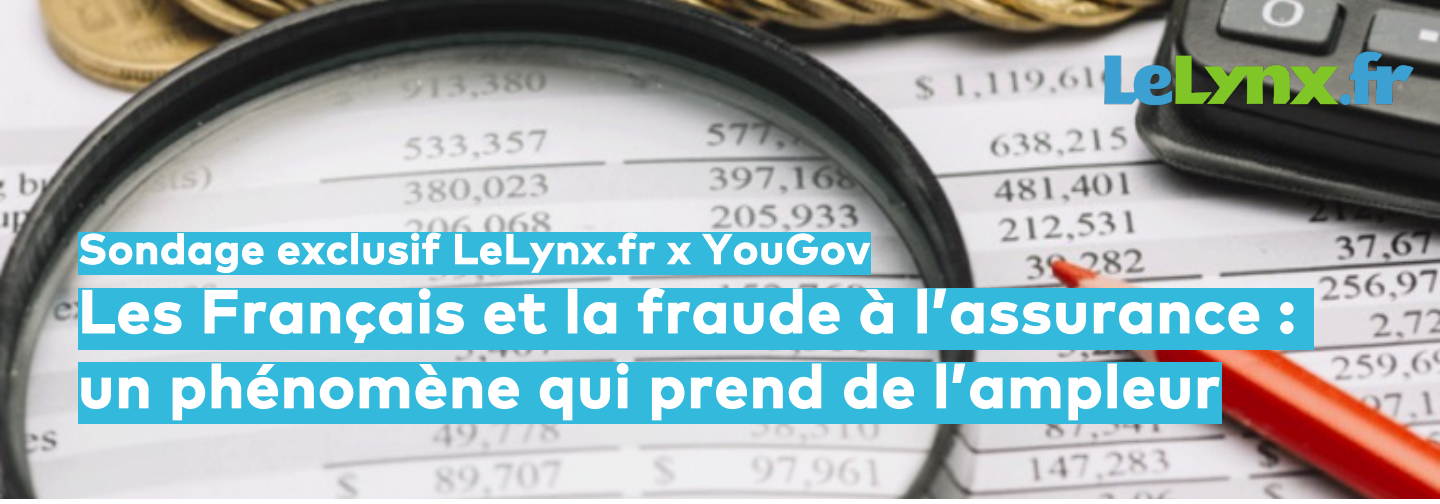

Sondage exclusif LeLynx.fr x YouGov

Les Français et la fraude à l'assurance : un phénomène qui prend de l'ampleur

Les Français déboursent en moyenne 641€[1] pour assurer leur auto et 153€[2] pour assurer leur logement chaque année. Des sommes importantes qui permettent à l'assuré d'être couvert en cas de sinistre comme un dégât des eaux ou un accident de voiture. Pour bénéficier d'une meilleure indemnisation ou éviter les mauvaises surprises sur ses bonus-malus, 38 % des Français se disent prêts à frauder leur compagnie d'assurance et environ 1 assuré sur 5 l'a même déjà fait ! Pour mieux comprendre les motivations des Français et décrypter les profils type des fraudeurs, LeLynx.fr, comparateur d'assurances en ligne, a mené une étude le mois dernier en collaboration avec l'institut YouGov sur la fraude à l'assurance. Explications.

Frauder à l'assurance pour faire des économies : un pari risqué mais gagnant ?

En 2022, **quasiment 20 % des assurés assument avoir déjà fraudé à l'assurance** contre 11% en 2021. Si le chiffre a quasiment doublé en l'espace de quelques mois, près d'un tiers des fraudeurs avouent regretter d'être passé à l'acte. La justification financière vient souvent expliquer les motivations : 35 % des Français ayant déjà fraudé l'ont fait afin d'éviter un malus ou, à proportion égale, d'éviter d'augmenter leur prime d'assurance (32%). Bénéficier d'une meilleure indemnisation regroupe les justifications de plus d'un fraudeur sur quatre (29%).

Pourtant, les fraudes à l'assurance peuvent coûter très cher à l'assuré. Omettre de déclarer un sinistre, faire porter la responsabilité à une autre personne ou présenter de fausses factures sont autant de situations considérées comme des fraudes à l'assurance. Les sanctions vont de la non prise en charge du sinistre jusqu'au remboursement de tous les sinistres indemnisés par l'assureur depuis 2 ans. Reconnue comme un délit pénal, l'escroquerie à l'assurance est punissable d'une peine de 5 ans de prison et de 375 000 euros d'amende. Un montant bien plus élevé qu'une majoration de sa prime d'assurance !

Les jeunes plus enclins à la fraude que leurs aînés

36 % des 18-34 ans déclarent avoir déjà fraudé leur assurance contre moins de 15 % chez les 55 ans et plus. Moins regardant du côté du bénéfice/risque, près d'un tiers des moins de 35 ans indiquent même qu'ils le referaient si l'occasion se présentait. « Contrairement aux jeunes assurés pour qui la prime risque d'exploser en cas de sinistre, les seniors sont moins frileux à l'idée d'avoir un malus et déclarent donc davantage leurs sinistres. Les jeunes conducteurs, par exemple, payent déjà le prix fort avec une assurance auto aux alentours de 971€/an, soit 33 % plus cher que la moyenne globale. L'addition pourrait se retrouver encore plus salée si un malus venait à s'ajouter à la facture ! » explique Itzal Arbide, CEO de LeLynx.fr. « Nous remarquons également que **la pratique de la fraude se masculinise** : sur la proportion de Français qui déclarent avoir déjà fraudé : 58 % sont des hommes et 42 % sont des femmes. »

[1] Résultats obtenus sur un échantillon de 705 308 primes d'assurances auto cliquées par les utilisateurs LeLynx.fr sur la période du 01/01/2021 au 30/10/2021.
[2]Résultats obtenus sur un échantillon de 224 480 primes d'assurance habitation cliquées par les utilisateurs de LeLynx.fr sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

La **proportion à la « fraude solidaire » domine chez les assurés** : plus d'un Français sur 3 a déjà ou pourrait faire jouer son assurance pour le sinistre d'un tiers (35%). Cette tendance de « rendre service à un ami » est plus populaire auprès des plus jeunes : 28 % des 18-34 ans ont déjà réalisé ce type de fraude contre 7 % pour les 55 ans et plus. A contrario, 29 % des Français ont déjà ou pourraient faire jouer l'assurance d'un proche en leur faveur (20 % pour les 18-34 contre 4% pour les 55 ans et plus).

Les Français et leur assureur : « je t'aime moi non plus » ?

Malgré un relationnel peu développé et de plus en plus d'assurés prêts à frauder, **80 % des Français se disent tout de même satisfaits de leur assurance**. Pour chaque produit d'assurance auto, habitation ou encore santé, les perceptions sont plutôt positives : environ 4 souscripteurs sur 5 ont une bonne opinion de leur assureur. L'auto/moto arrive en tête du classement avec un taux de satisfaction de 88 %, vient ensuite l'assurance santé à 84% et enfin l'assurance emprunt immobilier à 73%.

Pour autant, les clients moins satisfaits de leur assureur sont naturellement les plus enclins à frauder et la fréquence de contact avec l'assureur en dit long sur le niveau de satisfaction. Si près de 80 % des Français ne sont rarement voire jamais en contact avec leur assureur, un peu moins d'1 Français sur 5 qui est en contact régulier a une mauvaise opinion de son assureur !

Méthodologie de l'étude : sondage quantitatif réalisé par YouGov en mai 2022 sur un échantillon de 1008 répondants représentatifs de la population française âgée de 18 ans ou plus.

À propos de LeLynx.fr

LeLynx.fr, dirigé par Itzal Arbide, est un comparateur en ligne créé en 2010. Le site, qui compte plus de 14 millions d'utilisateurs, propose un service de comparaison en toute impartialité des contrats d'assurance auto, santé, deux-roues et habitation, des produits financiers tels que le crédit immobilier, l'assurance emprunteur, les banques en lignes, etc. Pour plus d'informations, rendez-vous sur LeLynx.fr.